



observatoire
du **samusocial** de Paris

Monoparentalité et précarité : la situation des familles sans logement en Île-de-France

Synthèse du rapport final

Juin 2017

Mireille Eberhard, Emmanuelle Guyavarch,

Émilie Segol

En population générale, l'ensemble des recherches menées sur la monoparentalité s'accordent à définir celle-ci comme un facteur de précarité.

L'exploitation des données du 115 (de Paris) sur la période 2006-2014 montre que la monoparentalité peut être considérée comme un critère de priorisation en matière d'accès à l'hébergement, ces familles étant jugées plus vulnérables *a priori*. Cet « avantage relatif » de la monoparentalité (par rapport au fait d'être en couple) tend toutefois à s'estomper dès lors que les places se raréfient. Ce qui semble déterminant pour avoir un hébergement, c'est alors d'avoir un faible nombre d'enfants, autrement dit compatible avec les places disponibles dans le parc hôtelier. Il reste que, même sur la période allant de 2011 à 2014 qui marque le début d'une pénurie de places pour la prise en charge des familles, et en ne considérant que les familles n'ayant qu'un enfant (ce qui est le cas de plus de la moitié des familles monoparentales), les familles monoparentales ont une probabilité significativement plus élevée d'être hébergée que les familles nucléaires.

Cette priorisation des places d'hébergement permet-elle de compenser la sur-vulnérabilité supposée des familles monoparentales ? Les analyses présentées dans ce rapport se sont attachées à mesurer en quoi la monoparentalité pouvait être un avantage ou un inconvénient (par rapport au fait d'être en couple) pour les familles sans logement. Elles s'appuient sur l'exploitation des données de deux enquêtes : principalement l'enquête ENFAMS (Enfants et familles sans logement personnel en Île-de-France), menée par l'Observatoire du Samusocial de Paris en 2013 auprès de 801 familles hébergées en hôtel social, en centre d'hébergement d'urgence (CHU), de réinsertion sociale (CHRS) ou pour demandeurs d'asile (CADA) ; secondairement, sur la partie francilienne de l'enquête menée par la DREES auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS, 2012).

Ces analyses ont permis de dessiner les profils des familles monoparentales sans logement personnel d'ENFAMS en les comparant non seulement à leurs homologues nucléaires mais aussi, dans la mesure du possible, à leurs homologues monoparentales bénéficiaires de minima sociaux. Elles visent également à discuter les avantages et les inconvénients du fait d'être en famille monoparentale lorsqu'on est sans logement, que ce soit en termes de ressources monétaires, d'accès à l'emploi, d'accès aux soins, de conditions de logement ou encore de sociabilité.

Outre la prise en compte du statut matrimonial des familles, une attention particulière a été portée tout au long de cette étude à la situation administrative de la personne, selon qu'elle lui permet ou non de travailler légalement. Il existe en effet des restrictions d'accès à certaines

ressources, propres au fait d'être en situation administrative « précaire » (irrégulière, ou en procédure de demande d'asile, cette dernière situation ne permettant pas aux personnes de travailler légalement pendant le temps de l'instruction de leur demande).

1. Caractéristiques principales des familles monoparentales sans logement personnel en Île-de-France

Les familles composées d'un seul parent sont plus nombreuses parmi les familles sans logement personnel que dans la population générale : parmi les personnes adultes enquêtées dans l'enquête ENFAMS, plus d'une sur deux est en situation de monoparentalité¹, cette proportion étant de une sur trois parmi la population franciliennes bénéficiaires de minima sociaux (BMS, 2012) et d'une sur quatre en population générale en Île-de-France (recensement Insee 2012).

1.1 Des personnes en famille monoparentale sans logement plus souvent originaires d'Afrique subsaharienne, dans des situations administratives moins souvent défavorables et avec moins d'enfants

Dans l'enquête ENFAMS, plus de 9 personnes en famille enquêtées sur 10 sont étrangères. Les familles venant d'Afrique subsaharienne sont surreprésentées parmi les familles monoparentales, alors que les familles originaires d'Europe (*ie* de l'Union Européenne et des autres pays européens, Communauté des États Indépendants (CEI) comprise) sont surreprésentées parmi les familles nucléaires.

Les personnes enquêtées sont, dans près de la moitié des cas (48%), sans titre de séjour valide ou uniquement en possession d'un récépissé de demande de carte de séjour, et ce quelle que soit leur situation matrimoniale

Les personnes ayant obtenu le statut de réfugié, détentrices d'une carte de résident de 10 ans ou dans une situation les dispensant de carte de séjour et celles de nationalité française se retrouvent autant parmi les familles nucléaires que parmi les familles monoparentales. En revanche, les personnes en couple sont plus souvent demandeuses d'asile (17%) que les personnes seules (7%), tandis que ces dernières sont plus souvent en possession d'un titre de séjour de courte durée (28%) que les personnes en couple (16%). Dans les analyses, nous avons fait le choix de distinguer les personnes étant dans une situation administrative leur permettant de travailler légalement de celles qui ne le peuvent pas. Sont ainsi regroupées les personnes sans papiers et les personnes en cours de demande d'asile. À l'aune de ce regroupement

¹ Les principales caractéristiques des personnes en familles hébergées en Île-de-France sont consignées dans le tableau 1, à la fin de cette synthèse.

simplifié, les personnes à la tête d'une famille monoparentale sont dans une situation administrative un peu moins précaire : la moitié d'entre elles ne peuvent pas légalement travailler (49%), contre 64% des personnes en familles nucléaires — cf tableau 1.

Aucune différence significative de durée de présence en France n'est constatée entre les personnes en familles monoparentales et celles qui vivent en couple. Par contre, il existe une relation entre la durée de présence en France et le fait de vivre ou non dans un logement personnel. Ainsi, les familles étrangères hébergées de l'enquête ENFAMS sont depuis beaucoup moins longtemps en France que celles des bénéficiaires de minima sociaux et vivant en logement ordinaire (5 ans contre 17). Les personnes étrangères sans logement personnel sont donc plus souvent en début de parcours migratoire même si un quart d'entre elles est présent en France depuis plus de 8 ans, sans qu'il n'y ait de distinction selon le statut matrimonial. Parmi ces personnes d'origine étrangère sans logement et d'origine étrangère, celles qui sont dans une situation administrative leur permettant de travailler légalement ont une durée médiane de séjour en France deux fois plus longue que celles les plus précaires administrativement (2,4 ans vs 5,7). Ce constat ouvre l'hypothèse de parcours heurtés ayant donné lieu à des ratés dans leurs processus d'intégration malgré une présence régulière sur le territoire.

Les familles monoparentales d'ENFAMS sont plus souvent composées d'un seul enfant que les familles nucléaires (56% vs 29%), cette sur-représentation des familles monoparentales avec un seul enfant étant plus accentuée que parmi les familles monoparentales logées bénéficiaires de minima sociaux (40%). À l'inverse, les familles monoparentales sans logement sont deux fois moins nombreuses à avoir trois enfants ou plus que celles en couple (13% vs 31%).

1.2 Des personnes en famille monoparentale plus souvent passées par un hébergement chez un tiers, ayant plus souvent déménagé depuis leur premier épisode sans domicile

Les personnes en famille monoparentale d'ENFAMS ont plus souvent été hébergées par des tiers avant de se retrouver sans solution d'hébergement, tandis que les familles nucléaires sont proportionnellement plus nombreuses à avoir été directement prises en charge par le dispositif d'hébergement dès leur arrivée en France (40% vs 20%). Cela découle en partie de la prépondérance des demandeurs d'asiles parmi les familles nucléaires. La taille de la famille peut également jouer un rôle (il est plus facile d'héberger une femme seule ou accompagnée d'un enfant, qu'un couple avec un ou plusieurs enfants). En outre c'est souvent la grossesse, et surtout l'arrivée imminente d'un enfant qui va entraîner la fin de cette forme d'hébergement et l'entrée dans le dispositif d'aide institutionnelle (Guyavarch et al., 2014).

Les durées de présence dans le dispositif d'hébergement d'urgence ne varient pas significativement selon le statut matrimonial, y compris quand la situation administrative est prise en compte.

Les familles monoparentales sont plus nombreuses à avoir déménagé au moins une fois par an, semblent se stabiliser moins vite, et changent plus fréquemment de type de structure que les familles nucléaires.

1.3 Des familles monoparentales plus fréquemment hébergées en structures collective et moins souvent en grande banlieue

L'hôtel est le principal lieu d'hébergement quel que soit le statut matrimonial. Les familles nucléaires y sont toutefois surreprésentées par rapport aux monoparentales (85% vs 67%), les familles monoparentales étant ainsi plus fréquemment hébergées en structures collectives (CHRS et, dans une moindre mesure, CHU et CADA), établissements globalement mieux encadrés et mieux équipés que les hôtels.

Parmi les familles nucléaires non logées en hôtel (13%), celles qui sont dotées d'un titre de séjour permettant de travailler sont plus souvent en CHRS que celles qui sont les plus précaires administrativement (16% vs 4%), ces dernières étant un peu plus souvent hébergées en CADA (8%). La différence selon le statut administratif est beaucoup plus marquée parmi les familles monoparentales. Celles d'entre elles qui peuvent travailler ne sont en effet que 61 % à vivre en hôtel, les autres étant en CHU (7%) et, plus encore, en CHRS (32%). À l'inverse, 75% des familles monoparentales n'ayant pas de titre de séjour leur permettant de travailler sont hébergées à l'hôtel ; seules 6% sont CHRS et 14% en CADA. Si ces résultats ne sont pas surprenants, ils interrogent toutefois l'inconditionnalité de l'accueil en CHRS.

Les structures d'hébergement enquêtées dans ENFAMS sont principalement situées en petite couronne (44%), seules 20% d'entre elles étant situées à Paris. La répartition des différents types d'établissements ne varie pas significativement en fonction de leur localisation géographique. Cependant seul un quart des chambres d'hôtel parisiennes possèdent trois places, ce qui est le cas de plus du tiers des chambres d'hôtel situées en grande couronne. Il est donc logique de retrouver plus de familles monoparentales que de familles nucléaires à Paris (27% vs 15%) et, inversement, plus de familles nucléaires que monoparentales en grande banlieue (40% vs 29%). La distribution géographique de l'hébergement varie de manière significative selon le statut administratif des familles. Ainsi, les familles en situation régulière et pouvant travailler sont plus fréquemment hébergées à Paris ou en petite couronne tandis que les familles sans papiers ou demandeuses d'asile sont pour plus de la moitié hébergées en grande couronne.

2. Avantages et désavantages relatifs de la situation de monoparentalité (par rapport au fait d'être en couple)

Les revenus, le rapport à l'emploi, le suivi social, la couverture maladie, et les conditions d'hébergement et de vie des familles ont été comparées selon leur statut matrimonial.

2.1 Un niveau de revenu extrêmement bas qui ne varie pas selon le statut matrimonial

Le revenu médian déclaré par unité de consommation des familles enquêtées dans ENFAMS (221 euros) comme la proportion d'entre elles qui sont en situation d'extrême pauvreté (60% du revenu médian : neuf familles sur dix), ne diffère pas significativement selon la situation matrimoniale, y compris quand la situation administrative est prise en compte.

2.2 Un accès à l'emploi avant tout déterminé par la situation administrative

Compte tenu du caractère genré du rapport au marché du travail, seules les femmes ont été considérées dans cette partie. L'accès à l'activité professionnelle des femmes sans logement personnel d'ENFAMS dépend peu de leur statut matrimonial. C'est avant tout la situation administrative des mères de familles qui détermine leur rapport à l'emploi. La part des femmes actives occupées est plus de 6 fois plus importante parmi celles ayant des papiers leur permettant de travailler que parmi celles étant dans une situation administrative ne permettant pas de travailler légalement (43 vs 7%), valeur voisine de celle des femmes en situation monoparentale de l'enquête BMS (49 %).

2.3 Un accès aux prestations sociales qui ne varie pas en fonction du statut matrimonial

Sur l'ensemble des familles interrogées dans l'enquête ENFAMS, plus du tiers des personnes déclarent n'avoir reçu aucune aide sociale au cours des douze mois précédant l'enquête, sans différence significative selon le statut matrimonial. Parmi les personnes ayant un titre de séjour leur permettant de travailler, le pourcentage de personnes déclarant ne toucher aucune aide sociale tombe toutefois à 12 %, contre 56% parmi celles qui n'ont pas de titre de séjour permettant de travailler. Parmi les familles détentrices de papiers leur permettant de travailler, les prestations sociales les plus touchées sont les prestations familiales (perçues par 65% d'entre elles) suivies du RSA (perçues par la moitié d'entre elles).

2.4 Des familles monoparentales plus nombreuses (en 2013) à bénéficier d'un suivi social

Les familles monoparentales sont beaucoup plus nombreuses que les nucléaires à bénéficier d'un suivi social. Cet avantage dépend toutefois pour une très grande part de la structure d'hébergement (les hébergements collectifs disposent souvent d'une permanence sociale). Ainsi, les familles hébergées en hôtel sont plus d'un quart à ne bénéficier d'aucun

suivi, contre à peine plus de 1% pour les familles hébergées en CADA. Ces résultats ne peuvent toutefois pas être extrapolés à la période actuelle du fait du changement de contexte opéré. En effet, depuis la fin de l'année 2013 (donc après l'enquête ENFAMS), la Croix Rouge française a été mandatée par la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) comme opérateur régional portant une mission d'accompagnement social auprès des familles hébergées à l'hôtel par les 115 franciliens.

2.5 Des familles monoparentales plus nombreuses à bénéficier d'une couverture médicale mais aussi plus fréquemment en situation d'insécurité alimentaire

Les familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS bénéficient un peu plus souvent d'une couverture maladie que les familles nucléaires : 17% ne bénéficiaient d'aucune couverture, vs 23% pour les familles nucléaires. Cette situation diffère beaucoup des familles bénéficiaires de minima sociaux de l'enquête BMS qui sont moins de 2% à déclarer ne pas avoir de couverture maladie, quel que soit leur statut matrimonial.

Le taux de couverture maladie parmi les familles d'ENFAMS détentrices de papiers leur permettant de travailler est toutefois similaire à celui de la population des bénéficiaires de minima sociaux enquêtées dans BMS : moins de 2% déclarent en effet ne pas avoir de couverture maladie.

C'est essentiellement parmi les familles nucléaires que les personnes les plus précaires administrativement ne sont pas couvertes : lorsqu'elles sont demandeuses d'asile, les personnes en couple ne sont que 6 sur 10 à être couvertes, contre 8 sur 10 lorsqu'elles sont en famille monoparentale. De même, lorsqu'elles n'ont pas de titre de séjour, les familles monoparentales sont beaucoup plus souvent en cours de demande de couverture médicale que les familles nucléaires (19% vs 8%) et moins souvent sans aucune couverture (13% vs 18%).

À l'inverse, les personnes en famille monoparentale ont une prévalence d'insécurité alimentaire globalement plus élevée (89% vs 83%), et sont plus souvent touchées par une insécurité alimentaire modérée ou sévère. Ce niveau d'insécurité alimentaire varie fortement selon le statut administratif des familles : celles qui ne peuvent statutairement travailler sont plus fréquemment en insécurité alimentaire modérée voire sévère, tant au sein des familles monoparentales que parmi les nucléaires. Les personnes en famille monoparentale sont toutefois plus souvent en insécurité alimentaire sévère que les personnes en couple, que l'on considère qui ne peuvent légalement pas travailler (16 vs 9%) ou celles qui le peuvent (10 vs 2%).

2.6 Des conditions d'hébergement des personnes en famille monoparentale un peu plus défavorables

En matière d'équipement sanitaire, les conditions d'hébergement semblent moins favorables aux familles monoparentales. Celles-ci sont significativement plus nombreuses à ne pas disposer de toilettes ni de douche avec eau chaude dans leur chambre. Ceci est à mettre directement en lien avec la localisation des familles monoparentales à Paris, où se trouvent les hôtels les moins bien équipés.

Parmi les familles monoparentales, ce sont essentiellement celles qui sont dans les situations administratives les plus précaires qui ont les conditions d'hébergement les plus défavorables. Seule la moitié d'entre elles disposent de toilettes ou d'une salle de bain dans laquelle il y a en permanence de l'eau chaude, contre huit sur dix parmi les familles monoparentales ayant des papiers leur permettant de travailler. À contrario, l'effet du statut administratif sur les conditions de logement n'est plus significatif si l'on considère uniquement les familles nucléaires.

En contrôlant l'effet d'autres caractéristiques sur une partie de l'équipement dont disposent les familles (statut administratif, type d'hébergement, type de lieu, localisation et nombre d'enfants), l'effet du statut matrimonial reste significatif sur le risque de ne pas avoir de douche (avec eau chaude qui fonctionne bien), ou encore de ne pas avoir d'accès à un ordinateur ou de connexion internet. Le statut matrimonial devient toutefois sans effet sur le risque de ne pas avoir de toilettes dans sa chambre ou sur le fait d'avoir un chauffage qui fonctionne bien.

Par ailleurs, la proportion de familles monoparentales qui ne cuisinent pas ou ne peuvent pas cuisiner sur leur lieu d'hébergement est beaucoup plus importante que celle des familles nucléaires (27 % vs 15%). Ces dernières sont beaucoup plus nombreuses que les familles monoparentales à pouvoir utiliser une cuisine collective située à un autre étage du centre ou de l'hôtel (40% vs 25%). Ici, on ne constate aucune variation significative selon le statut administratif des familles. Les familles monoparentales sont pourtant moins fréquemment hébergées en hôtel que les familles nucléaires et ces résultats pourraient paraître contre intuitifs, les hôtels étant moins bien lotis en cuisines. Cependant, les prestations varient fortement d'un hôtel à l'autre et les familles monoparentales, souvent moins « nombreuses », occupent plus fréquemment des chambres plus petites, qui ne sont pas équipées d'un coin cuisine.

2.7 Une sociabilité extra-familiale des personnes en famille monoparentale plus importantes

L'isolement social est appréhendé à travers plusieurs questions relatives au fait d'avoir des personnes de confiance hors de son conjoint ou de ses enfants. L'association entre cette sociabilité extra-familiale et la situation matrimoniale est significative : les familles monoparentales (sans conjoint ou avec un conjoint mais vivant dans un autre endroit qu'elles) sont moins nombreuses (respectivement 17% et 29%) à déclarer ne pouvoir se confier à personne en dehors de leur conjoint ou de leurs enfants que les personnes en familles nucléaires (46%), tandis qu'avoir plusieurs personnes à qui pouvoir se confier est plus fréquent parmi les familles monoparentales ne déclarant aucun conjoint.

L'isolement social semble donc moins important pour les familles monoparentales. Ceci apparaît particulièrement vrai pour les enquêtés qui déclarent n'avoir aucun.e conjoint.e ou petit.e ami.e². La présence au quotidien d'un conjoint pourrait alors être un frein au développement d'un réseau social et amical en France. Cette hypothèse semble confirmée par le fait que les personnes enquêtées en famille monoparentale déclarant avoir au moins une personne à qui se confier ont plus fréquemment construit ces relations en France que celles en famille nucléaire, qui ont noué ces relations à l'étranger. Si l'on considère uniquement les familles monoparentales, le fait de déclarer avoir rencontré une personne de confiance dans son lieu d'hébergement est plus accentué parmi celles les plus précaires administrativement.

On ne constate pas de différence significative concernant la fréquence des contacts avec un membre de leur famille selon le statut matrimonial, que ce soit parmi les familles hébergées de l'enquête ENFAMS ou parmi les bénéficiaires de minima sociaux (BMS). Dans leur ensemble, les familles hébergées d'ENFAMS répondent un peu plus souvent que les familles bénéficiaires de minima sociaux (BMS) ne jamais être en contact avec un membre de leur famille ou ne l'être qu'occasionnellement au cours des 12 derniers mois (6% contre 3%), même si cette situation reste très rare dans les deux enquêtes.

Une distinction peut toutefois être faite selon le statut administratif : parmi les familles hébergées sans papiers ou en cours de demande d'asile, les familles monoparentales sont deux fois plus nombreuses que les familles nucléaires à ne jamais avoir été en contact avec un membre de leur famille depuis 12 mois (12,5% vs 5,2%). Quant aux familles légalement admises sur le territoire français et pouvant travailler, les contacts qu'elles entretiennent avec leur famille sont similaires à ceux entretenus par les familles bénéficiaires de minima sociaux

² Les personnes à la tête d'une famille monoparentale pouvaient déclarer avoir un conjoint ne vivant pas avec elles.

(BMS) : elles ne sont que 2% à déclarer ne jamais être en contact avec des membres de leurs familles (sans distinction significative selon le statut matrimonial).

L'isolement social peut être lié à des difficultés dans la maîtrise, notamment orale, du français : qu'il s'agisse de la compréhension orale, de la communication, de la lecture ou de l'écriture, les familles monoparentales déclarent avoir moins de difficultés que les familles nucléaires. Une fois contrôlé l'influence relative du pays d'origine, du statut administratif et du temps de présence en France égaux, le statut matrimonial continu à avoir une incidence relative sur la compréhension et la maîtrise orale du français : les personnes en familles monoparentales ont significativement moins de risque que celles en couple de déclarer avoir des difficultés de compréhension comme avoir des difficultés pour parler en français.

3. Conclusion

En population générale plusieurs recherches ont mis en évidence un net désavantage, pour les femmes à la tête d'une famille monoparentale, et ce d'autant plus en situation de précarité. La monoparentalité serait ainsi un critère de précarisation financière et sociale, particulièrement décisif dans les milieux populaires.

L'analyse de la situation des familles sans logement personnel à partir des données de l'enquête ENFAMS ne met pas en évidence un tel désavantage de la monoparentalité. Moins précaires en termes de statut administratif, moins souvent logées en hôtel et plus souvent à Paris, elles n'apparaissent pas non plus particulièrement désavantagées s'agissant de leur revenu ni de leur accès à l'emploi. En outre, elles semblent bénéficier d'un meilleur accès aux soins et d'une plus grande sociabilité extra-familiale, même si elles ont une plus forte prévalence d'insécurité alimentaire et que les conditions matérielles d'hébergement leur sont plus défavorables.

La précarité extrême vécue par ces familles sans logement personnel semble ainsi gommer les inégalités spécifiques observées en population générale pour les familles monoparentales, alors même que les familles sans logement personnel regroupent tous les critères favorisant ces inégalités : féminité, précarité et minorité. Les familles monoparentales sans domicile sont toutefois loin de former un groupe monolithique. Les analyses montrent en effet que la situation des familles monoparentales qui disposent d'un titre de séjour valide leur permettant de travailler légalement n'est pas si éloignée de celle des familles monoparentales en logement ordinaire bénéficiaires de minima sociaux. Les plus précaires administrativement forment l'autre extrémité d'un continuum mettant en évidence que ce qui distingue le plus les

familles sans logement entre elles n'est pas tant le fait d'être ou non en couple, mais leur situation administrative.

Tableau 1 : Récapitulatif des principales caractéristiques des personnes en familles hébergées en Île-de-France selon le statut matrimonial et la situation administrative

	Monoparental			Nucléaire		
	Ne peut pas travailler	Peut travailler	Total	Ne peut pas travailler	Peut travailler	Total
	49,6%	50,4%	51,3%	63,6%	36,4%	48,7%
	245	187	432	272	96	369
Origine géographique						
Afrique hors Maghreb	79,4%	63,5%	71,4%	22,4%	29,7%	25%
	198	124	322	68	30	98
Maghreb	5,4%	9,1%	7,3%	11,9%	17,5%	13,9%
	10	12	22	23	13	36
Europe	9,5%	4,4%	6,9%	61,2%	16%	44,7%
	24	11	35	162	19	181
Autres	5,7%	4,8%	5,2%	4,5%	12%	7,2%
	13	6	19	19	7	26
Nationalité française	0%	18,2%	9,2%	0%	24,8%	9%
	0	34	34	0	27	27
Nombre d'enfants						
Un enfant	59,2%	52,9%	56,0%	28,9%	30,9%	29,7%
	145	97	242	84	26	110
Deux enfants	32,0%	30,1%	31,1%	41,7%	34,7%	39,1%
	73	51	124	104	27	131
Trois enfants et plus	8,7%	17,0%	12,9%	29,4%	34,4%	31,2%
	27	39	66	84	43	127
Durée moyenne dans le dispositif d'hébergement (en mois)						
	26,4	43,0	34,8	29,7	41,8	34,1
	245	187	432	271	96	368
Type d'hébergement						
Hôtel	74,5%	60,5%	67,4%	86,6%	81,1%	84,6%
	120	72	192	200	77	277
CHU	5,4%	7,4%	6,4%	1,8%	2,5%	2,1%
	31	42	73	7	7	14
CADA	14,3%	0,5%	7,4%	7,6%	0	4,8%
	81	3	84	53	0	53
CHRS	5,8%	31,6%	18,8%	4,0%	16,4%	8,5%
	13	70	83	12	12	24
Localisation géographique						
Paris	20,2%	33,4%	26,8%	10,4%	25,2%	15,8%
	40	72	112	27	19	46
Petite couronne	52,0%	35,5%	43,7%	42,0%	49,1%	44,6%
	98	44	142	97	47	144
Grande couronne	27,9%	31,1%	29,5%	47,6%	25,8%	39,6%
	107	71	178	148	30	178

Source : enquête ENFAMS 2013